

# Perspectives COVID



Direction générale de la gestion exécutive et opérationnelle de la pandémie  
&  
Direction générale de la santé publique

29 décembre 2021



# Mesures sanitaires – mise en œuvre

# Mesures sanitaires – mise en œuvre



	Mesures
<p><b>Phase 1</b></p> <p>Freiner la progression</p> <p><b>Entrée en vigueur : 31 décembre 17h</b></p>	<p><b>Couvre-feu:</b> 22h et 05h00 (première mesure qui sera révisée) – sanction de 1000\$ à 6000\$ selon LSP (avec frais : minimum réel approx. 1500\$)</p> <p><b>Rassemblements privés:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bulle familiale</li><li>• Visiteur permis pour service, soutien</li><li>• Personne seule, avec ses enfants, peut se joindre à une autre adresse</li></ul> <p><b>Restaurants:</b> Fermeture, livraison et commande à emporter uniquement</p> <p><b>Lieux de culte:</b> Fermeture – exception funérailles, limite : 25 personnes</p> <p><b>Sports intérieurs:</b> Suspendus à moins d’être pratiqués par une personne seule ou en dyade, par les occupants d’une même résidence ou par une personne résidant seule avec une autre personne.</p> <p><b>Centres de ski alpin:</b> Permettre l’accès pour se réchauffer + accès au bloc sanitaire, aucun service alimentaire, mais commandes pour emporter permises (mesure de l’année dernière).</p> <p><b>Relais motoneige :</b> Même mesure que l’année dernière</p> <p><b>Événements extérieurs:</b> Retour aux limites de capacité (250 pers.)</p> <p><b>Milieus d’enseignement (retour en présentiel visé pour le 17 janvier 2022) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prolonger l’interdiction de l’enseignement en présentiel pour les écoles (primaires et secondaires) et établissements d’enseignement supérieur et professionnel (exception pour activités essentielles)</li><li>• Enseignement en ligne possible</li><li>• Maintien des services de garde (travailleurs essentiels)</li></ul> <p><b>Services de garde réguliers demeurent ouverts comme à l’habitude</b></p> <p><b>Commerces :</b> Fermeture le dimanche (exceptions dépanneurs, stations essence, pharmacies – les mêmes exceptions que l’année dernière)</p>
<p><b>Phase 2</b></p> <p>Poursuivre le ralentissement</p>	<p><b>Des mesures spécifiques additionnelles pour les non vaccinées seront prévues</b></p>